



Alors que l'actualité dévoile entre autres les collusions entre certains politiques et les structures sanitaires, la réforme de la biologie apparaît aujourd'hui, comme un exemple même de cette collusion selon Patrick Lepreux, Président du Syndicat des Biologistes Praticiens Bioprat. Mettre en vente une profession de santé qui satisfaisait jusque-là patients et praticiens et la placer sous le contrôle d'un organisme issu du monde industriel, révèle l'influence du monde de la finance sur l'élaboration de cette réforme.

Le mercredi 10 avril 2013, la proposition de loi portant réforme de la biologie médicale sera examinée par sept Députés et sept Sénateurs, en commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion.

À cette occasion, et malgré l'arrêt de sa grève de la faim, Patrick Lepreux, Président du Syndicat des Biologistes Praticiens, rappelle les dangers de cette réforme et dénonce le discours faussé des députés et sénateurs.

En effet, derrière le paravent de la qualité et de l'harmonisation européenne, ils prétendent éviter la financiarisation du secteur alors qu'ils le conduisent, en toute conscience, à celle-ci.

Alors que les deux tiers des biologistes rejettent l'accréditation (sondage CSA 2011) et que les grands groupes financiers de laboratoires l'approuvent, les élus reçoivent les lobbys de groupes financiers qui convoitent la profession et refusent tout dialogue avec le Syndicat des Biologistes Praticiens, malgré des centaines de courriers d'alerte envoyés.

À l'heure des scandales politico-financiers, le Syndicat des Biologistes Praticiens dénonce d'autant plus, le danger de la financiarisation d'une profession de santé qui n'a jusqu'ici, jamais posé de problèmes, et qui représente moins de 3% du budget de l'assurance maladie.

Depuis 30 ans, la biologie médicale s'astreint à des contrôles de qualité obligatoires dont les taux de réussite sont à plus de 90%, qui, en cas de résultats notoirement faussés, entraînent immédiatement une inspection des contrôles de santé ; révélant ainsi une amélioration de la qualité et des performances.

Cette proposition de loi imposant la mise en place de normes définies au travers de l'accréditation n'est pas un moyen d'améliorer la qualité et les soins, c'est le moyen de vendre la profession aux lobbys des groupes financiers.

Les politiques ne sont pas dupes.

Dans les faits, cette proposition de loi impose aux laboratoires d'analyses médicales, des

contraintes dont le montant est évalué à 175 000 euros par an et par laboratoire, ne laissant d'autre choix aux biologistes que de vendre à des groupes financiers.

Depuis la promulgation de l'ordonnance (en janvier 2010), 35 % de la profession est passée dans les mains des financiers.

C'est alors une catastrophe pour la profession et pour la qualité des soins: les laboratoires rachetés ne sont plus que de simples centres de prélèvement, la plus grande partie du personnel est licenciée et les biologistes qualifiés sont désormais absents des sites.

Quant aux prélèvements, ils sont destinés à être transportés par livreur jusqu'à des usines à analyses souvent très éloignées, où ils seront traités parmi des milliers d'autres tubes, ce qui multiplie le risque d'erreurs.

En plus des menaces sur l'emploi, ces nouvelles structures présentent trois grands dangers pour le patient :

- La déshumanisation avec un patient réduit au statut de code-barres sur de simples tubes
- La dégradation des prélèvements durant le transport
- L'incapacité de la biologie de faire face à des demandes d'analyses urgentes, mettant gravement en danger la santé du patient dont le diagnostic dépend de ces analyses.

Le Syndicat des Biologistes Praticiens demande solennellement au gouvernement de revoir son nouveau projet afin de renouer avec le respect du patient et de la profession, conformément aux convictions qu'il n'a cessé de défendre lorsqu'il était dans l'opposition.

Il demande également des amendements visant à rendre l'accréditation facultative en la remplaçant par des formations professionnelles, sur le modèle de ce qui se pratique déjà pour d'autres professions de santé.

Il insiste enfin sur l'importance de laisser les laboratoires collaborer entre eux, en autorisant les contrats de collaboration entre laboratoires afin de leur permettre de réaliser des analyses moins fréquentes, tout en effectuant toujours sur place les analyses essentielles.

Ces deux mesures simples permettraient aux laboratoires et à la santé de proximité de subsister, dans une optique de qualité, de préservation de la santé publique et de sa défense face aux structures industrielles.

Pour plus d'informations : www.bioprat.com

Écrit par 24Presse

Mercredi, 10 Avril 2013 10:40 -
